

10 faits à connaître au sujet des diplômé-es à l'international en médecine (DIM)

1

Les DIM sont des médecins qui ont fait leurs études de médecine ailleurs qu'au Canada ou aux États-Unis.



Cela compte les médecins du Canada ou des États-Unis qui ont fait leurs études de médecine à l'international avant de revenir au pays pour effectuer leur résidence.

Comme d'autres organisations, l'ACPM utilise souvent ce terme dans les ressources et l'information qui sont destinées aux DIM exerçant la médecine depuis peu au Canada.

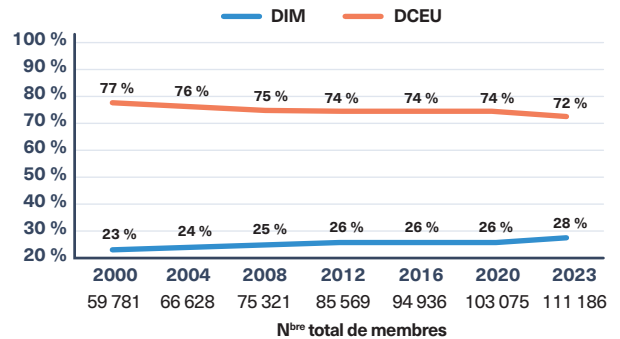
Quant aux médecins qui ont fait leurs études de médecine au Canada ou aux États-Unis, on les appelle « médecins diplômé-es au Canada et aux États-Unis » (DCEU).

2

Depuis 2023, 28 % des membres de l'ACPM sont des DIM – et ce pourcentage augmente.

En fait, les DIM sont le groupe qui connaît la croissance la plus rapide parmi les membres de l'ACPM.

Proportion de DIM et de DCEU parmi l'ensemble des membres de l'ACPM, par année (y compris les médecins en résidence)



3

Les DIM sont des leaders en santé, des prestataires de soins de première ligne ainsi que des chercheuses et chercheurs.

Les DIM assument différentes fonctions au sein du système de santé. On y compte des médecins de famille et des spécialistes, et on les trouve dans différents milieux cliniques, qu'il s'agisse de collectivités rurales ou d'importants hôpitaux en milieu urbain.



4

DIM : un groupe diversifié.

L'âge, le nombre d'années de pratique avant de s'établir au Canada, le pays d'obtention du premier diplôme de médecine et la voie empruntée pour obtenir le permis d'exercice sont des caractéristiques qui varient dans une vaste mesure chez les DIM. Un-e DIM peut être :



un-e médecin qui s'est établi-e au Canada et qui est directement passé-e à la pratique;



quelqu'un né et élevé au Canada, mais qui a fait ses études de médecine à l'international avant de revenir exercer au Canada;



une personne qui a fait ses études de médecine ailleurs qu'au Canada et aux États-Unis et qui s'est établie au Canada pour faire sa résidence ou son monitorat clinique avant de passer à la pratique.

5

Les DIM rencontrent les mêmes obstacles que les DCEU dans leur pratique.¹

Dans un sondage de l'ACPM mené en 2024, les DIM et les DCEU ont cité les mêmes cinq principaux obstacles dans leur pratique :



1. Paperasse et charge administrative excessives



2. Demandes plus nombreuses et attentes plus élevées des patient-es



3. Contraintes de temps



4. Conciliation travail-famille



5. Obstacles à la prestation des soins/insatisfaction des patient-es

6

Les DIM et les DCEU demandent conseil à l'ACPM pour plusieurs raisons similaires.²

Entre le 31 mai 2023 et le 31 mai 2024, les consultations téléphoniques pour l'obtention de conseils médico-légaux se classaient dans les cinq principales catégories suivantes :

1.  Dossiers médicaux

2.  Cessation de la relation thérapeutique

3.  Défis communicationnels avec les patient-es

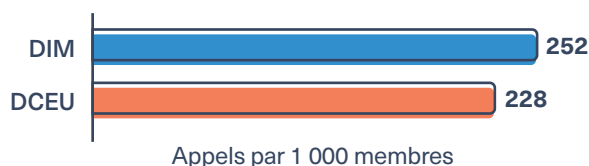
4.  Requêtes relatives aux notes des médecins

5.  Côté administratif de l'exercice de la médecine (p. ex. enjeux de gestion généraux)

7

Les DIM communiquent un peu plus souvent avec l'ACPM que les DCEU...²

Nombre d'appels à l'ACPM pour l'obtention de conseils entre 2019 et 2023 :



8

...et rencontrent des obstacles uniques dans leurs parcours vers l'obtention du permis d'exercice.³

Voici certains des obstacles rapportés :

 Manque de soutien social

 Ajustements durant le processus d'immigration

 Discrimination

 Choix limités quant au lieu de pratique ou à la spécialité

 Manque de clarté du processus pour l'obtention du permis d'exercice

9

Les DIM ne font pas l'objet d'un plus grand nombre d'actions au civil.



Nous avons comparé la proportion de dossiers médico-légaux et l'issue des dossiers chez les DIM et les DCEU.

Après avoir tenu compte de variables telles que la province de pratique, le nombre d'années de pratique au Canada, l'âge, le genre, la région, le type de pratique et d'autres facteurs, nous n'avons observé aucune différence entre les DIM et les DCEU en ce qui concerne la proportion d'actions au civil et l'issue des dossiers.

10

L'ACPM soutient les DIM. Nous proposons des ressources sur la prestation des soins de santé au Canada sous un angle médico-légal.

Notre [page web destinée aux DIM](#) présente des renseignements utiles pour les DIM qui exercent la médecine au Canada depuis peu de temps.

Nos ressources peuvent aider les membres à mieux connaître les principes médico-légaux essentiels à l'exercice de la médecine au Canada.



Sources

Sondage 2024 auprès des membres de l'ACPM; entretiens réalisés par l'ACPM auprès de 40 DIM du Canada (entre août et novembre 2024); analyse des consultations téléphoniques de l'ACPM effectuées entre 2019 et 2023; analyse statistique multivariée et multiniveaux des données sur les dossiers médico-légaux; revue de la littérature de l'ACPM sur les obstacles rencontrés par les DIM.

1. D'après les réponses à la question « Quelles sont les trois principales difficultés auxquelles vous faites face dans votre pratique actuellement? » du sondage 2024 auprès des membres de l'ACPM (nombre total de répondant-es = 8 636; nombre total de réponses à cette question = 6 200). Les réponses sont présentées en ordre décroissant selon la fréquence de la mention, qui était la même chez les DIM et chez les DCEU. D'après une analyse qualitative sans signification statistique.
2. D'après une analyse réalisée à partir des données agrégées et anonymisées issues de 5 764 consultations téléphoniques effectuées durant cette période.
3. Source : Revue de la littérature sur les obstacles rencontrés par les DIM et analyse qualitative, y compris les entretiens réalisés avec 40 DIM du Canada détenant un permis d'exercice.